

2018 -

Envoyé en préfecture le 16/04/2018

Reçu en préfecture le 16/04/2018

Affiché le 18 AVR. 2018

ID : 084-218400562-20180412-2018_02_1-DE



EXTRAIT DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018
DELIBERATION N° : 2018.02.01

OBJET : DECISIONS DU MAIRE

NOMENCLATURE : 5 – Institutions et vie politique / 5.4 – Délégation de fonctions / 5.4.1 – Délégation de l'assemblée délibérante

Date de convocation :
5 Avril 2018

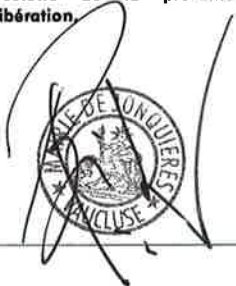
Membres en exercice : 27

Membres présents : 20

Représentés : 06

Non représenté : 01

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération.



L'an deux mil dix-huit, le DOUZE AVRIL à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Étaient présents : L.BISCARRAT – Maire / J.C. AILLOT – C.MAFFRE – G.CLEMENSON – A.DEL BASSO – F.PANZA – M.QUESTA – Adjoint / M.CHRETIEN – G.RATAJEZAK – H.FAURE – C.ORTIZ – L.CHAVANY – P.RELING – PR.MARTIN – S.CAPPEAU-FREJABUE – T.VERMEILLE – L.BUFFA – S.TRIBOLET – P.BELMONTET – P.VERGER – Conseillers municipaux

Excusés représentés : GA.FLEURY par L.BISCARRAT / A.SCIACQUA-LERIDON par F.PANZA / S.MOLINET-LECLAIRE par PR.MARTIN / A.PERIN par J.C.AILLOT / M.C.FOLIO par T.VERMEILLE / S.VANDEVOORDE par P.BELMONTET

Non représenté : E.CRETIN-RAFFET

Secrétaire de séance : Hervé FAURE

Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER – Directrice Générale des Services ne participant pas aux débats

Conformément à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations du Conseil Municipal, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en application de la délibération n° 2014.03.03 en date du 16 Avril 2014 lui donnant délégation de pouvoir.

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé et le rapport présentés par M. le Maire,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil Municipal du 16 Avril 2014 lui donnant délégation de pouvoir,

CONSIDERANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Après en avoir délibéré,

- **DONNE ACTE** à M. le Maire de sa communication des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations de pouvoir à savoir :

A
2018 -

Envoyé en préfecture le 16/04/2018
Reçu en préfecture le 16/04/2018
Affiché le **18 AVR. 2018**
ID : 084-218400562-20180412-2018_02_1-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
12 AVRIL 2018**

N° : 2018.02.01

* Décision n° 2018 – D 005 du 20 Mars 2018 – Souscription d'un marché de procédure adaptée pour des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement avec l'entreprise SRV BAS MONTEL de SORGUES pour un montant de 494 286.50 € HT soit 593 143.80 € TTC.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme le 13 avril 2018,

Le Maire,
Louis BISCARRAT



NOTIFICATION : le 18 / 04 / 2018 à :

• DST